

Tarifs²⁰²⁶⁻²⁰²⁷

des Ateliers d'Arts Plastiques

ENFANTS

Talençais

QF de 0 à 500 : **90 €**

QF de 500 à 3 000 : $0,132 \times \text{QF} + 24$ (de 90 € à 420 €)

*QF > à 3 000 : $0,132 \times \text{QF} + 24$ (maximum 462 €)

Non Talençais : 570€

ADULTES

Talençais

QF de 0 à 500 : **270 €**

QF de 500 à 3 000 : $0,148 \times \text{QF} + 196$ (de 270€ à 640 €)

*QF > à 3 000 : $0,148 \times \text{QF} + 196$ (maximum 704 €)

Non Talençais : 840 €

Étudiants : 270 €

* Pour les QF supérieurs à 3000, la modulation se poursuit jusqu'à atteindre une majoration ne pouvant excéder 10% du tarif maximum fixé au QF 3000

Informations pratiques

Calculer son QF (en l'absence de Quotient Familial attribué par la Caisse des Allocations Familiales)

1/12 du Revenu Fiscal de Référence divisé par le nombre de parts

Adulte sans enfant : + 1 part

Parent isolé ou couple : + 2 parts

Pour le 1^{er} enfant : + 0,5 part

Pour le 2^{ème} enfant : + 0,5 part

Pour le 3^{ème} enfant : + 1 part

Pour le 4^{ème} enfant et au-delà : + 0,5 part par enfant

Si enfant handicapé quel que soit son rang : + 0,5 part

Moyen de paiement :

Par carte bancaire en ligne sur internet via le Portail Famille

En numéraire ou par chèque bancaire (libellé à l'ordre du Trésor Public) auprès de la Régie Multiservices (Place Joliot Curie, Maison de l'Enfance - 05 56 84 78 53).

Paiement en une ou trois fois (novembre, décembre, janvier).